

Projets éoliens

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des différentes dates de suivi des projets :

- 6 septembre 2012 - 2^{ième} comité de suivi ABOWIND à Feins à 20h00,
- 26 septembre 2012 - comité de suivi EDF/Energie Nouvelle à Sens de Bretagne à 14h00,
- 8 octobre 2012 - 3^{ième} comité de suivi ABOWIND à Feins à 20h00.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place d'un parc éolien permet à la communauté de communes de percevoir de la part de l'opérateur exploitant les taxes CET (contribution économique et territoriale) et l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux). Ces taxes remplacent la taxe professionnelle et le montant estimatif de ces taxes annuelles est, à ce jour, de l'ordre de 85 000 € pour un parc de 5 éoliennes. Dans l'hypothèse où les projets éoliens actuels se concrétiseraient, la commune supporterait la présence de 2 parcs éoliens sans en avoir les retombées financières. Des Finésiennes et Finésiens, ainsi que les élus s'interrogent sur cette situation. En conséquence, le Conseil municipal demande que pour les parcs éoliens implantés sur tout ou partie de la commune, la communauté de communes reverse une part substantielle de ces taxes à la commune sous la forme d'une augmentation significative de la dotation de solidarité. Cette dotation de solidarité complémentaire permettrait le développement de projets communaux, culturels ou autres. La demande sera formalisée par un courrier à destination du Président de la communauté de communes du Pays d'Aubigné.